



COMMUNIQUE N°025/ODEP/JUILLET/2025

GOVERNANCE INHUMAINE ET DÉNI DE LA JUSTICE SOCIALE ET DISTRIBUTIVE : L'ODEP ALERTE SUR UNE BOMBE SOCIALE PROVOQUÉE PAR LA MISE À LA RETRAITE DE 300 000 AGENTS SANS GARANTIES SOCIALES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RDC

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) tient à rappeler que la mise à la retraite des agents publics constitue, en soi, une mesure légitime et nécessaire dans tout État moderne. Elle permet, lorsqu'elle est bien planifiée, de rationaliser la gestion des ressources humaines, de favoriser le renouvellement générationnel, et de garantir une administration plus dynamique, plus efficace et mieux adaptée aux défis contemporains.

Toutefois, cette réforme n'a de sens que si elle s'inscrit dans une vision globale et humaine, tenant compte à la fois des capacités budgétaires nationales, de la soutenabilité du régime de pension, et des droits fondamentaux des travailleurs.

Or, en République Démocratique du Congo, le processus en cours visant à mettre à la retraite plus de 300 000 agents publics intervient dans un contexte de fragilité sociale extrême, marqué par une pauvreté endémique, des conflits armés à l'Est et une érosion croissante du pouvoir d'achat. Loin d'être le fruit d'une réforme mûrement réfléchie, cette opération semble obéir de manière précipitée et mécanique à une logique d'ajustement budgétaire dictée par le Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), où la réduction de la masse salariale est érigée en indicateur de performance macroéconomique.

Le gouvernement congolais avait amorcé cette réforme en 2022 par une première vague de 11 000 agents publics mis à la retraite, sans qu'aucune garantie sérieuse de prise en charge sociale ou de suivi institutionnel cohérent n'ait été mise en place. Cette expérience, loin d'avoir été un modèle, a laissé des séquelles profondes, tant sur le plan humain qu'administratif. Elle a notamment engendré :

- Des mois d'attente sans indemnités, plongeant des milliers de retraités dans une précarité extrême, souvent sans aucune autre source de revenu ;
- L'engorgement chronique des guichets de la CNSSAP, totalement dépassée par l'ampleur des demandes et incapable d'assurer les paiements dans des délais raisonnables ;
- Une désorganisation du service public, en particulier dans les secteurs sensibles comme l'enseignement, la santé et l'administration territoriale,

où le départ massif de personnel n'a été compensé ni par des recrutements, ni par une réorganisation fonctionnelle ;

- **Un profond sentiment d'abandon, d'humiliation et de trahison**, ressenti par des agents qui avaient servi loyalement l'État durant des décennies, souvent dans des conditions extrêmement difficiles, et qui ont été remerciés sans égard pour leur dignité.

Loin d'être une leçon tirée, cette première phase a été ignorée dans la conception du projet actuel, aggravant les craintes d'une reproduction à plus grande échelle de ces mêmes erreurs.

La relance du processus à grande échelle, **sans corrections structurelles, sans évaluation d'impact préalable**, ni **dispositif d'accompagnement social digne de ce nom**, révèle une **légèreté alarmante** dans la gestion d'un enjeu aussi crucial. Cette démarche, conduite à marche forcée, **ignore sciemment les leçons du passé** et expose **des centaines de milliers de familles congolaises à un choc social d'ampleur**.

La **Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics (CNSSAP)**, organe censé porter cette réforme, **reste structurellement fragile** : ni recapitalisée, ni modernisée, ni dotée d'un plan de montée en puissance. Aucun investissement significatif n'a été consenti pour renforcer ses **capacités techniques, humaines ou financières**, alors qu'elle constitue **le cœur du mécanisme de compensation sociale**. En l'état, **elle ne peut garantir ni la régularité des paiements ni la couverture minimale des nouveaux retraités**.

L'ODEP rappelle que les agents concernés sont, pour la plupart, **des fonctionnaires précarisés**, faiblement rémunérés, sans couverture sociale adéquate, et qui **risquent de se retrouver brutalement sans revenu, sans accompagnement psychologique, ni dispositif de réinsertion professionnelle**. Le flou persiste sur **les critères de départ, les procédures de sélection, le calendrier de paiement des indemnités**, ainsi que sur **les mécanismes d'appui post-retraite**. Cette opacité témoigne d'un **manque flagrant de rigueur, de justice sociale et de responsabilité politique**.

Dans un contexte marqué par une **guerre persistante à l'Est**, une **inflation galopante**, une **érosion du tissu social** et une **perte croissante de confiance dans les institutions**, la **priorité nationale devrait être la sécurité, la stabilité sociale et la protection du capital humain**. Or, en appliquant de manière **rigide, distante et insensible** les prescriptions du FMI, le gouvernement congolais fait le choix dangereux d'un **pilotage macroéconomique déshumanisé**, sacrifiant des milliers de familles de fonctionnaires sur l'autel d'une **orthodoxie budgétaire déconnectée des réalités sociales du pays**.

À titre illustratif, **la mise à la retraite de 300 000 agents publics**, sans dispositif d'accompagnement social, menace directement **entre 2,1 et 3 millions de personnes**, si l'on considère qu'un fonctionnaire congolais fait vivre en moyenne **une famille de 7 à 10 personnes**. Ce chiffre n'est pas anodin : il représente une **proportion significative de la population active urbaine dépendante des revenus de l'État**.

Sur le plan économique, une telle mesure produit **des effets en chaîne particulièrement lourds** :

- ✓ **Choc immédiat sur le pouvoir d'achat** : la suppression du salaire, même modeste, réduit drastiquement la consommation des ménages. Or, dans une économie largement informelle et domestique, **la consommation est le principal moteur de survie**. Cela provoque une contraction des activités locales (petits commerces, marchés, transports), affectant aussi des emplois indirects.
- ✓ **Baisse de la demande en biens et services essentiels** : avec moins de revenus, les familles réduisent leurs dépenses de santé, d'éducation et d'alimentation. Cela affecte les prestataires locaux (cliniques, écoles, petits producteurs), **ralentissant le tissu économique communautaire**.
- ✓ **Hausse de la pauvreté multidimensionnelle** : en l'absence d'un filet de sécurité sociale solide, **les familles se replient sur des mécanismes de survie** : déscolarisation des enfants, recours au travail informel précoce, endettement familial, dépendance à la solidarité communautaire.
- ✓ **Risque de désordre social** : la précarité accrue chez les retraités, combinée à l'absence d'alternatives économiques crédibles, **renforce la frustration sociale**, nourrit les tensions, et peut même aggraver les dynamiques de criminalité, de migration interne ou de radicalisation.

Ce n'est donc pas simplement une réforme administrative. C'est une **mesure à fort impact économique, social et politique**, qui en l'absence d'un cadre protecteur **déstabilise la société dans ses fondements les plus vulnérables**.

Une réforme, même nécessaire, devient injuste lorsqu'elle écrase les plus vulnérables pour satisfaire des chiffres : Une approche chère au FMI

L'ODEP formule les recommandations suivantes :

1. **Suspendre immédiatement** toute opération de mise à la retraite de masse tant qu'un **plan d'impact social détaillé, budgétisé et validé** par les parties prenantes n'aura été élaboré.
2. **Mandater un audit indépendant** de la **Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics (CNSSAP)**, afin d'évaluer la viabilité financière du régime de pension et d'identifier les mesures correctives à mettre en œuvre.

3. **Mettre en place un dispositif structuré d'accompagnement social**, incluant :
 - ✓ Le **paiement effectif, intégral et dans les délais** des indemnités de retraite ;
 - ✓ Des **programmes de reconversion professionnelle** et de formation continue ;
 - ✓ Une **couverture santé minimale garantie** pour tous les retraités.

4. **Réévaluer et Renégocier les conditionnalités attachées à l'appui budgétaire du FMI**, afin de promouvoir une **trajectoire économique souveraine**, fondée sur la justice sociale, la dignité humaine et la protection du capital humain congolais.

« Aucun État ne se réforme sur ordre extérieur au prix de la souffrance de son peuple. », Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)

Cette déclaration de principe exprime la conviction profonde de l'ODEP selon laquelle **toute réforme véritablement légitime doit être fondée sur les réalités nationales, respectueuse de la dignité humaine et porteuse d'équité sociale.**

Si les ajustements structurels peuvent être nécessaires pour assainir les finances publiques ou moderniser l'administration, **ils ne peuvent se faire au détriment du tissu social, ni au prix de la précarisation de millions de familles.**

Une politique publique, aussi techniquement rationnelle soit-elle, **devient injuste dès lors qu'elle est dictée de l'extérieur, appliquée mécaniquement, et génère de la souffrance chez ceux qu'elle est censée servir.**

Réformer, oui. Mais dans le respect de la souveraineté sociale, de la justice et de la dignité des citoyens.

Fait à Kinshasa, le 15 Juillet 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique


Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration